

## Elaboration d'un concept PCP (préparation au choix professionnel) dans les écoles

### Organisation

- Chaque école désigne un-e responsable de la préparation au choix professionnel (directeur-trice ou enseignant-e), chargé-e d'organiser la PCP dans l'école et de diffuser à ses collègues les informations reçues par le Centre OP, les écoles, les associations professionnelles, etc.
- Dans chaque classe, un-e responsable de l'enseignement de la PCP est nommé-e. Il s'agit, en principe, du maître/ de la maîtresse de classe.
- La formation continue des enseignant-e-s PCP est organisée (HEP BEJUNE).
- La collaboration avec le Centre OP (visites des classes à l'infothèque, séances de parents, présence en cas de besoin d'un-e conseiller/ère en OP lors d'entretiens avec les parents, etc.) est définie avec la/le conseiller-ère en OP attribuée à l'école en début d'année scolaire.
- Les rapports entre l'école et les parents, en ce qui concerne la PCP, doivent être organisés annuellement (séances de parents avec l'OP, entretiens, etc.).
- L'école, par ses responsables PCP, collabore avec les écoles du niveau secondaire II (écoles moyennes et écoles professionnelles) et avec les écoles offrant des solutions transitoires (informations générales, dates d'inscriptions et d'examens, journées «portes ouvertes», etc.).
- L'école sollicite le Case management Formation professionnelle lorsque cela s'avère nécessaire.
- L'école collabore également avec les entreprises, par exemple lors de portes-ouvertes, lors des journées «La parole aux apprenti-e-s», etc.
- L'école décide de sa participation à des événements ponctuels, comme le Salon interjurassien de la formation, le Circuit des métiers, SwissSkills, etc.
- Les tâches de l'école en lien avec la PCP sont définies d'une part dans le Concept-cadre cantonal pour la préparation au choix professionnel, d'autre part dans le plan d'études romand (PER). L'orientation y est traitée dans la thématique *Formation générale (FG33)*. Dans ce cadre, des propositions de planification annuelle et d'activités ont été élaborées par la COMEO (Promesce).

#### Liens utiles:

- [www.erz.be.ch](http://www.erz.be.ch) > Ecole obligatoire > Directions d'école et corps enseignant > Préparation au choix professionnel > Concept-cadre pour la préparation au choix professionnel
- [www.hep-bejune.ch/promesce](http://www.hep-bejune.ch/promesce)

### Matériel

- Le classeur «L'école... et après?», réalisé par la COMEO (Commission des moyens d'enseignement et du plan d'études du canton de Berne), en collaboration avec l'Orientation professionnelle, est le moyen d'enseignement obligatoire pour la préparation au choix professionnel à l'école. Chaque élève reçoit en début de 9<sup>e</sup> année un classeur, et chaque enseignant-e a à sa disposition la version électronique de la méthodologie.

- L'Orientation professionnelle met à disposition, par ses envois, du matériel (diverses brochures, calendrier des séances d'information, dates d'inscription dans les écoles, renseignements au sujet des stages, etc.).
- Le matériel PCP reçu à l'école (envoyé par l'OP, par d'autres écoles, par les associations professionnelles, etc.) est distribué aux enseignant-e-s concerné-e-s et/ou entreposé dans un lieu défini (bibliothèque, classes, etc.). L'accès à ce matériel par les élèves doit être précisé (libre-accès ou non).
- Chaque élève rassemble dans le classeur «L'école... et après?» toutes les activités en lien avec la PCP, de même que le matériel reçu de l'OP et de son enseignant-e. Elle/il y conserve également les rapports de stage et les éléments utiles à sa candidature (CV, lettre de motivation) ou à une inscription dans une école.